

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

Siège social : AIRE – 68 bis rue Albert Sarraut – 78000 Versailles

Site : www.revenudexistence.org

Communication : Aire – 33 avenue des Fauvettes – 91440 Bures-sur-Yvette

Lettre de liaison n° 83

Hiver 2015

Sommaire

<input type="checkbox"/> Hommage à Bernard Maris	1
<input type="checkbox"/> Le modèle socio-économique de Vivant Europe	
Titre I : Le Revenu de Base et la détaxation du travail	3
Titre II : Application à la Belgique	9
Titre III : Application à l'Europe et au monde	17
Conclusion	19
<input type="checkbox"/> Nouvelles de l'Association	20

Directeur de la publication : Jacques Berthillier

Pensez à renouveler votre abonnement à la lettre de liaison : 30 €/an (4 numéros)
par chèque à l'ordre de A.I.R.E.

L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Courriel : contact.aire@wanadoo.fr – Site : www.revenudexistence.org

Hommage à Bernard Maris

Parmi les personnes assassinées ce mercredi 7 janvier, il y avait Bernard Maris, chroniqueur, économiste hétérodoxe et membre du Conseil Général de la Banque de France. En son hommage, nous reproduisons sa chronique du 27 décembre 2013 pour Charlie Hebdo où il défendait le Revenu Minimum d'Existence.

On notera au passage la référence au revenu du Capital social collectif illustrant sa convergence de pensée et ses liens d'amitié avec Yoland Bresson». (cf. <http://revenuebase>)

Pourquoi le Revenu Minimum d'Existence est-il une nécessité de la société post-capitaliste ?

Chronique de Bernard Maris publiée le 27 décembre 2013 dans Charlie Hebdo

Encore faut-il qu'on croie à une société au-delà du capitalisme... Une société non violente, altruiste, respectueuse de l'environnement, bref, une société anti-humaine sachant que l'homme isolé ou en groupe est violent, égoïste et destructeur de l'environnement. (La Commission européenne vient d'autoriser la pêche en eaux profondes, histoire de détruire plus vite ce qui est en voie de disparition...)

Le Revenu Minimum d'Existence (RME) dissocie le travail du revenu, et, en ce sens, il peut être le virus qui va détruire la société capitaliste. Démonstration.

Le K, le capitalisme, est fondé sur l'appropriation, la rivalité, l'accumulation, l'échange qui enrichit. Mais au cœur de ce carré maléfique, propriété, rivalité, accumulation, échange, il y a un noyau d'énergie : le travail salarié. Le travail subi. Le travail qui fait de l'argent qui fait du travail. Or le facteur décisif de l'accumulation n'est plus la matière première, mais le capital humain, le travail qualifié si l'on préfère. D'où vient ce travail qualifié ? De la culture accumulée par l'humanité, d'Homère à Einstein, en passant par qui vous voudrez : Lavoisier, Alphonse Allais, Pierre Dac, Alexander Fleming, Picasso... Chaque être à sa naissance est héritier de cette culture. Héritier d'une sorte de rente culturelle, comme la bonne terre ou la forêt peuvent être une rente pour l'agriculteur.

Philosophiquement, il est tout à fait légitime de partager cette rente : les économistes partisans du RME l'estiment, en France, à 15 % du PIB. Autrement dit, 85 % du PIB vient de l'ingéniosité des Français en 2013, et 15 % de celle qu'ils ont héritée (ce qui peut paraître faible, mais admettons). Ces 15 % sont un intérêt sur le capital humain accumulé de génération en génération. 15 % du PIB distribué à tout Français, riche ou pauvre, équivaut *grosso modo* à 400 euros par mois. À vie. Avec ces 400 euros, tu fais ce que tu veux : tu travailles, tu ne travailles pas, tu travailles à mi-temps. Typiquement, la retraite par répartition est un

revenu minimum d'existence (une allocation universelle) — elle est versée sans contrepartie. Dans une société où les machines remplacent de plus en plus fréquemment les hommes (les caissières, pilotes d'avion, conducteurs de tram ou de métro, etc., n'ont aucune raison d'être), le RME se justifie aussi par le fait qu'un volume croissant de richesse est produit par un volume décroissant de travail.

Un volume croissant de richesse est produit par un volume décroissant de travail

Le hic, c'est que le travail marchand, le salariat, joue indiscutablement un rôle socialisant. L'usine sociale, même s'il ne fait pas bon y travailler. André Gorz a longtemps été opposé au RME au nom de la socialisation par le travail. C'est pourquoi le RME ne doit pas exclure le travail, mais peut s'y ajouter. Typiquement, le bon contrat de travail, le contrat de travail d'avenir, est celui d'intermittent du spectacle (oui, je sais, les abus, les stars qui en profitent, etc. : mais toujours et partout il y a des passagers clandestins). L'intermittent fait des allers-retours entre travail et loisirs et, lorsqu'il travaille, il est dans le domaine de la culture, ce qui n'est pas désagréable.

Le RME se justifie aussi parce que tout être humain possède un droit sur l'eau, l'éducation, la santé. Il est en radicale opposition philosophique avec le RSA. Car le A exige un échange d'activité. Les libéraux pensent que le RME va créer une classe de parasites au détriment des «vrais actifs». Probablement pas. On trouvera toujours des alcooliques du travail servile. Mais le RME, en coupant le revenu du travail servile, enfonce un coin dans le béton capitaliste : enfin on peut vivre sans travailler. Vivre sans travailler fait toute la noblesse de la retraite — sauf que la vieillesse accompagne assez vite la retraite ; mieux vaut être un jeune noble qu'un vieux noble.

Certes, le RME exige une société altruiste, plutôt frugale et intelligente. Pas sûr qu'elle soit si loin... de gré ou de force !

Bernard Maris

Le modèle socio-économique de Vivant Europe

Nous avons résumé les propositions de Vivant Europe **pour la Belgique** dans notre Lettre de liaison n° 68.

Dans la présente Lettre nous les reprenons dans leur intégralité car, dès le mois d'avril, Vivant Europe va adresser à l'ensemble des députés européens son « Modèle socio-économique ». Ce modèle a pour principale originalité de lier l'instauration d'un Revenu de Base à la totale suppression des cotisations sociales, compensée par une forte taxation des produits. En voici les principales modalités :

1. Le Revenu de Base est modulé avec l'âge : 175 € de 0 à 17 ans, 518 € de 17 à 24, 700 € de 25 à 64 ans et 1 036 € après 65 ans. Il vient se substituer à toutes les aides à la personne y compris, ce qu'il faut souligner, les indemnités de chômage et les prestations de retraites.
2. Toutes les cotisations sociales pesant sur le travail sont supprimées, aussi bien les charges contributives que non contributives, ceci afin d'alléger au maximum le coût du travail.
3. Les pertes de recettes correspondantes sont compensées par une taxe sur la consommation (TSC) fortement modulée et qui s'applique aux seuls produits. Ainsi, toutes les prestations de services sont fortement avantagées : aucune charge ou taxe, ni sur le travail, ni sur la consommation.
4. En revanche, les entreprises industrielles et certaines sociétés comme les banques et les assurances doivent financer le Revenu de Base de leurs employés et elles ne peuvent récupérer la TVA sur leurs immobilisations, dès lors comptabilisées TVA incluse.
- 5 Les revenus du travail et immobiliers sont imposés à 50 %, au-delà d'un seuil de 1 500 euros/mensuels, RdB compris.
 - a. Les revenus mobiliers sont taxés à 25 %
 - b. L'IS est ramené à 15 %.
 - c. Les transactions financières (opérations de bourse et de change) sont taxées à 0,1 %, hors opérations ordinaires sur comptes courants ou sur livrets.
6. Pour éviter les fraudes le nombre d'acteurs prélevant la TSC est réduit et tout indépendant ou toute personne exerçant une profession libérale doit créer une société dont il sera salarié.

TITRE I

Le Revenu de Base et la détaxation du travail

Chapitre 1

Présentation du modèle de Vivant-Europe

Roland Duchâtelet,
Président de Vivant-Belgique

Après l'invention de la monnaie qui a facilité les échanges, celle de l'imprimerie qui a facilité le partage d'idées, et de la révolution industrielle qui a permis de produire plus avec moins de personnes, l'informatique et l'Internet **changent complètement notre façon de vivre ensemble**. L'architecture du fonctionnement de notre société date de 1950. Elle est conçue en partant des concepts « **travail** » et « **productivité** » nés de la révolution industrielle. Aujourd'hui, en France et en Belgique, 7,1 % de la population suffisent à produire tous les aliments, les produits industriels tels que les automobiles, les avions, les ordinateurs, les téléphones

et toutes les constructions privées et civiles. 92 % de la population se trouvent aux études, en retraite, au foyer ou est active dans des services tant privés que publics, des activités que l'on qualifie toutes de « non-productives ». 98 % des lois ont été conçues alors que l'Internet n'existait pas.

N'est-il pas temps de repenser l'architecture de notre société ?

Le fonctionnement de l'État actuel fait penser à une maison de 1950, assez étroite avec un point lumineux par pièce, rallongée de constructions

annexes érigées ultérieurement, notamment une cuisine et une salle de bain. L'électricité a été refaite complètement, et ci et là, on voit les traces du placement de « câbles ». La maison a toujours un simple vitrage et est mal isolée.

Si nous devons « repenser » le fonctionnement de notre société, il faudrait tenir compte des données suivantes :

- Il n'y a pas de « travail productif » pour tout le monde.
- Que l'on appelle cela travail ou non, il reste beaucoup de « services » que les gens peuvent se rendre mutuellement.
- Aujourd'hui, rendre de tels services est pénalisé par un dû à la collectivité : en effet, celui qui achète le service paie davantage que ce que le prestataire ne reçoit, la différence étant l'impôt (et les charges) sur le travail.
- Aussi, si l'on supprime ce « surcoût » sur les services, le prix en serait plus faible, il y aurait beaucoup plus d'acquéreurs. L'échange de services serait bien plus important.
- La conséquence : plus d'activité économique, mais surtout une qualité de vie meilleure. Les économistes parleraient d'une augmentation du « PIB ».

L'avènement de l'Internet a une conséquence d'une autre nature pour la gestion d'un pays. En 1950, la France et la Belgique **avaient une économie essentiellement fermée**. Quasi tout ce que l'on y achetait était produit dans le pays : les légumes, la viande, les meubles, les jouets, le téléphone.

L'ouverture des frontières a fortement augmenté notre pouvoir d'achat, mais les entreprises multinationales font maintenant des analyses comparatives entre les pays pour décider des endroits où elles implantent leurs usines. Elles **prennent en compte** la qualité des infrastructures, le fonctionnement de la justice et de la police, la qualité de la formation des personnes sur le marché du travail et bien sûr le coût de la main d'œuvre, de l'énergie, etc.

Actuellement, les jeunes qui finissent leurs études se posent la question de savoir dans quel pays ils souhaitent poursuivre leur vie.

Les migrations sont de tous les temps, mais aujourd'hui il est bien **plus facile de circuler de par le monde**. Après la délocalisation de la production, la délocalisation des services se fait également, tant pour des entreprises que pour des prestataires de services individuels.

En effet, le coût de la communication téléphonique et Internet, même s'il s'agit de gigabits, est tombé à quasi-zéro.

Faire des dessins techniques, corriger des textes, aider des clients au téléphone : **il n'est plus nécessaire de résider dans le pays pour cela**. Gérer un pays, c'est une donne qui a complètement changé depuis 1950.

Alors qu'il s'agissait d'un système économique fermé relativement autonome, aujourd'hui, l'on peut dire qu'un pays est « **un fournisseur** » **potentiel** pour des entreprises multinationales ou pour des personnes à forte valeur ajoutée qui s'orientent vers leur avenir. **Les pays deviennent en quelque sorte des concurrents les uns des autres**.

C'est dans ce contexte que les dirigeants doivent envisager de mettre en place **un système économique et social adapté à notre époque**. Le système actuel est centré sur « **le travail** » et « **le capital** », deux notions fort récentes dans l'histoire du monde : à peu près 300 ans. Ce système socio-économique dans lequel nous vivons contient deux erreurs de conception.

- La première est l'impôt sur l'échange de services. Cet impôt réduit le PIB et notre qualité de vie.
- La seconde est qu'il s'agit d'un système à priori instable.

La logique du « système » est la suivante :

Il faut créer des emplois, les emplois génèrent un revenu pour les ménages, les ménages dépensent leur argent en produits et services, ce qui crée de l'emploi dans les usines ou auprès des prestataires de services et la boucle se ferme ainsi.

Mais, lorsqu'il y a **une crise économique, les gens ont peur** de perdre leur travail, dépensent moins par précaution. Dès lors, les entreprises vendent moins, produisent moins et licencient des employés.

Un système stable adapté à l'après-Internet et la « société de services » peut être conçu **en partant du pouvoir d'achat**. Si les ménages peuvent compter sur un pouvoir d'achat stable, ils continuent à dépenser même en temps de crise. C'est ce qui s'est passé fin 2008 - début 2009 en France et en Belgique grâce à la sécurité sociale. C'est en avançant dans l'année 2009 avec tous les jours des titres de « crise » dans les médias, que l'effet de crainte pour l'emploi a commencé à plomber l'économie.

Si l'on donne **un outil** au gouvernement pour **augmenter ou diminuer** facilement le pouvoir d'achat en cas de surchauffe de l'économie, l'on peut éviter les récessions et les crises sans problème.

Plusieurs choses sont claires dorénavant :

- Il n'y a plus assez de travail en usines car les robots/automates fabriquent les produits, même les produits alimentaires.

- Le coût de fabrication de ces produits est ridiculement bas par rapport à leur utilité. Pensez au téléphone mobile.
- La distribution d'argent peut être fréquente et peu coûteuse, par exemple en chargeant périodiquement un certain montant sur le téléphone mobile des citoyens.
- Il est prouvé que la distribution massive d'argent par l'État est un énorme facteur de stabilité économique. Il se fait aujourd'hui sous forme d'allocations familiales, de pensions, d'assurances maladie, d'allocations de chômage, d'aides du CPAS, de salaires payés aux employés des divers pouvoirs publics et ASBL financées par les pouvoirs publics.
- La « société » que nous proposons a pour base **une injection continue de pouvoir d'achat dans l'économie**. Un montant proche du montant actuel. Par contre, il y a lieu de corriger les inepties du système actuel. En effet :
 - L'association de l'emploi au revenu est aujourd'hui bien trop grande.
 - La plupart des gens travaillent pour l'argent et ne sont pas heureux au travail. Il faut donc garantir une partie du revenu **sans obligation de travail**. Cela diminuera la crainte d'être licencié et les gens chercheront des activités pour avoir un « complément de revenu ».
 - La distribution d'argent actuelle n'est pas toujours très équitable. Pensez à la fraude sociale et aux abus en tous genres.
 - Le coût de cette distribution d'argent est fort élevé car très complexe vu le nombre élevé de réglementations.
- Il faut que cela en vaille la peine : si une taxe coûte plus en contrôle et en collecte qu'elle ne rapporte, il vaut mieux la supprimer.
- S'il est facile de frauder une taxe ou même de trouver une voie légale d'évasion fiscale, il vaut mieux la supprimer car une telle taxe sera perçue comme injuste par les citoyens qui la paient correctement.
- Les conséquences d'une taxe sur la qualité de la vie. Par exemple, une taxe sur les services est très mauvaise car elle diminue les échanges et le bien-être collectif. Une taxe sur les produits polluants est en revanche excellente.

Conclusion.

La société adaptée à l'après internet se structure autour des axes suivants :

- **Un subside individuel** important, légèrement modulable en fonction des circonstances économiques et de l'âge du citoyen.
- Ce subside que constitue le **Revenu de Base** est versé à chacun de la naissance à la mort et de façon inconditionnelle c.à.d. sans aucune justification de ressources.
- **Une suppression des taxes et des charges** sur des prestations de services « de proximité » et sur le travail.
- **Des fortes taxes** sur l'énergie (électricité, essence,...) et sur les produits manufacturés en grandes séries (ordinateurs, voitures,...).
- **Des salaires libres d'impôts** jusqu'au revenu médian, puis un impôt de 50% sur le surplus.

C'est clair. Pourquoi nos dirigeants n'appliquent-ils pas cela tout de suite ?

Comme le faisait déjà remarquer Machiavel il y a un demi-millénaire, tout changement est très difficile, car ceux qui profitent ou pensent profiter de la situation actuelle sont contre, et ceux qui profiteront du changement ne peuvent pas s'imaginer les avantages pour ne pas les avoir vécus.

La « société » que nous proposons a pour base **une injection continue de pouvoir d'achat dans l'économie**. Un montant proche du montant actuel. Par contre, il y a lieu de corriger les inepties du système actuel. En effet :

- L'association de l'emploi au revenu est aujourd'hui bien trop grande.
- La plupart des gens travaillent pour l'argent et ne sont pas heureux au travail. Il faut donc garantir une partie du revenu **sans obligation de travail**. Cela diminuera la crainte d'être licencié et les gens chercheront des activités pour avoir un « complément de revenu ».
- La distribution d'argent actuelle n'est pas toujours très équitable. Pensez à la fraude sociale et aux abus en tous genres.
- Le coût de cette distribution d'argent est fort élevé car très complexe vu le nombre élevé de réglementations.

Pour distribuer, il faut récolter. Aujourd'hui, cela se fait par le biais de multiples taxes. Dans la société pour demain, 90 % des types de taxes sont supprimés, et avec eux l'appareil de contrôle et de collecte. Pour les PME et les citoyens, cela représente un gain de temps et de qualité de vie considérable.

Trois critères nous conduisent à sélectionner les bonnes taxes :

Chapitre 2 Les multiples avantages de ce modèle

1. Il permet la rationalisation et une simplification de la sécurité sociale actuelle avec, pour corollaire, une diminution des frais administratifs.

2. Il garantit une subsistance minimum pour tous, donc également pour les exclus d'aujourd'hui, les mères ou les pères au foyer, les artistes, les indépendants, etc. Le Revenu de Base est un moyen plus efficace de lutte contre la précarité car il la prévient. En outre, il peut être cumulé avec des revenus du travail.

3. Il instaure une individualisation de la sécurité sociale

Le Revenu de Base est donné à l'individu sans tenir compte du contexte familial ou personnel, du genre de cohabitation, charges diverses, etc. Autant jadis, on se trouvait dans une société où l'emploi était stable et attribué principalement au père de famille, autant aujourd'hui, nous vivons dans une instabilité de l'emploi avec une augmentation de la main d'œuvre féminine et une prise d'indépendance financière et psycho-

logique des membres de la famille. Aussi, l'introduction d'un Revenu de Base constitue une politique mieux adaptée et reconnaît d'une manière incontournable la dignité de chaque individu.

4. Il crée l'incitation à l'embauche

Quand on autorise le cumul d'un Revenu de Base avec un salaire, cela devient une incitation au développement d'emplois de faible valeur financière mais de grande productivité sociale : les soins à domicile, l'assistance sociale, l'aide aux personnes dépendantes, etc.

5. Il supprime le piège à l'emploi

Dans un système d'allocations soumises à des conditions, les chômeurs doivent trouver un emploi financièrement attractif avant d'accepter de lâcher leurs allocations de chômage et de se remettre au travail.

Dans un système d'allocations inconditionnelles, même des faibles salaires, ajoutés au Revenu de Base, peuvent donner des revenus nets acceptables. Le fait de trouver et d'accepter un travail n'est plus pénalisé.

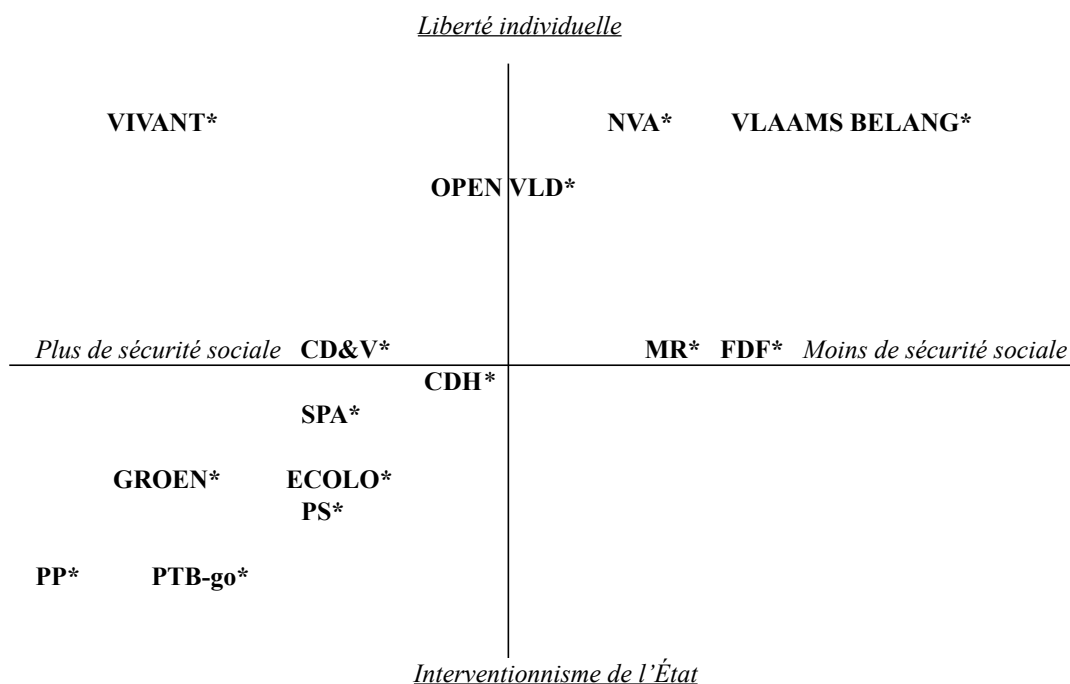
6. Il diminue le coût du travail grâce à la détaxation du travail avec pour conséquences :

- les employeurs peuvent augmenter plus facilement les salaires ;
- l'exercice d'une activité accessoire est facilité ;
- les entreprises regagneront leur compétitivité, surtout internationale, sans devoir délocaliser ;
- les extensions des activités, nécessitant de l'embauche supplémentaire ne sont plus freinées ;
- les exportations se feront dans de meilleures conditions entraînant une amélioration de la balance commerciale ;
- les opportunités d'emplois seront multipliées sans que l'État ne doive intervenir.

7. Il est plus libéral que le libéralisme car, vu la détaxation du travail, il **permet à chacun** d'entreprendre sans trop de risques et de devenir l'acteur de son avenir.

8. Il est plus social que le socialisme car grâce au Revenu de Base inconditionnel, il garantit un pouvoir d'achat et un développement économique durable pour **tout un chacun**.

Où se situe Vivant-Europe par rapport aux autres partis politiques belges en 2014



Légende

NVA = Nouvelle Alliance Flamande
 VLAAMS BELANG = Intérêt Flamand
 VIVANT = Vie Indépendante Vers l'Avenir de Notre Terre
 OPEN VLD = Démocrates Libéraux et Flamands Ouverts, ouverts au modèle socio-économique de VIVANT
 ECOLO = Ecologiste
 CD&V = Démocrates Chrétiens et Flamands
 MR : Mouvement Réformateur

CDH = Centre Démocratique Humaniste
 PS = Parti Socialiste
 PP = Parti Populaire
 PTB –Go = Parti des Travailleurs de Belgique Gauche Ouverture
 SPA = Parti Socialiste du Travail
 GROEN = Vert

Chapitre 3

le développement humain durable

Introduction

Le Revenu de Base est une des pièces maîtresses dans un développement humain durable car **en injectant d'une manière continue** un pouvoir d'achat dans l'économie, il inscrit d'une manière durable dans le quotidien des citoyens une sécurité financière et psychologique. Dans ce cadre, la croissance, sa répartition juste et la recherche de convergences peuvent contribuer à un développement harmonieux de nos sociétés.

1. La croissance et la répartition des cartes

La croissance est-elle indispensable ?

Oui disent certains (de droite...) car elle garantit le progrès et l'emploi.

Non rétorquent d'autres (de gauche...) car pour eux, elle est source de pollution de la planète et met en danger les générations futures (gauche écologique). À les entendre, il y a moyen **d'assurer les besoins de tout un chacun sans croissance**. Pour eux, la croissance est l'ennemie jurée du développement durable.

À vrai dire, ces deux positions sont **caricaturales** et à force de les renvoyer dos à dos, on oublie de tenir compte de tous les paramètres qui entrent en ligne de compte lorsque l'on parle de croissance.

Toute croissance se situe dans une histoire, dans une succession d'événements socio-économiques que l'on peut décrire à l'aide d'une courbe ascendante ou descendante. Toute société ou entreprise, **comme tout être vivant**, naît, croît, arrive à un palier, puis décroît dans la mesure où le maintien d'une vitesse de croisière ne répond plus aux besoins ou devient obsolète ou encore est ébranlé par la concurrence.

Une décroissance diminue le PIB qui représente la richesse créée d'un pays ou d'un continent. Dans la pratique, d'autres entreprises naissent et croissent et **par vases communicants**, compensent la perte de croissance, ce qui, dans un premier temps, maintient le niveau antérieur du PIB.

Mais si dans un deuxième temps, les consommateurs perdent leur pouvoir d'achat à cause d'une décroissance qui se prolonge, le principe des vases communicants ne joue plus et ils se retrouvent fragilisés dans un contexte **d'assistanat** et de **régulations étatiques** qui empêchent l'initiative.

Au nom de la gauche, **on régule** au point de paralyser. Au nom de la droite, **on dérégule**, laissant dans les mains d'une minorité les revenus du pouvoir financier.

Et si la population n'a plus assez d'argent pour acheter les produits et services, les ventes, les bénéfices et la valeur boursière des entreprises fondront et ce, au détriment du **Bien Commun**.

En définitive, ce qui est en cause, c'est la répartition des richesses et les possibilités d'initiatives.

Voilà ce qu'indique Yoland Bresson

*« Actuellement, on **distribue** les cartes **au hasard** et les malchanceux, sans pouvoir participer efficacement au jeu, sont aidés par les gains des gagnants (allocations de chômage). Si nous décidons de donner une carte forte à chacun (**revenu de base et liberté d'entreprendre**), le jeu peut continuer valablement car le quatrième joueur (**l'ensemble de la société civile**) est indispensable pour que le jeu continue. Dans un monde immatériel et informationnel, **c'est le partage qui engendre la richesse**. En effet, « Si je te donne un œuf et que tu me donnes un œuf, nous avons chacun un œuf. Si je te donne une idée et que tu me donnes une idée, nous avons chacun deux idées et la richesse commune augmente. »*

Yoland Bresson, décédé en 2014

Professeur d'économie à l'université de Saint-Maur-Paris 12, doyen et cofondateur du BIEN (Basic Income European Network - Réseau Européen pour le Revenu de Base) et d'AIRE (Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence), auteur d'une dizaine de livres et de publications scientifiques dans des revues et journaux renommés.

Nous avons donc avantage à ce que le monde s'enrichisse et que les échanges fructueux se multiplient dans le cadre d'un développement humain durable... La gauche pense qu'une régulation étatique, laissant objectivement moins d'espace à l'initiative industrielle et financière, peut garantir un développement humain durable. La droite, quant à elle, croit tellement à l'initiative privée que pour elle, **la Main invisible du marché** résoudra tous les problèmes de la pauvreté et de la richesse, de la santé et de la maladie, de la survie et de la faim... **De la table des surplus de l'économie tomberont quelques miettes pour les pauvres pense-t-elle !** En bref, la droite et la gauche ont une conception idéologique de notre société qui correspond de moins en moins à la réalité sur le terrain.

2 La recherche de convergences et la marche de l'histoire

Tout historien qui se respecte sait pertinemment bien qu'**un fait historique est le résultat** non pas du hasard mais d'une **convergence** de faits et d'influences

qu'il se doit à *posteriori* de démontrer. Rien n'arrive par magie mais tout se prépare dans le tréfonds de **l'inconscient collectif** et dans **les échanges quotidiens** de tout un chacun.

Certains spécialistes parlent de « **seuils** » (*avant et après Tchernobyl, avant ou après la chute du mur de Berlin, avant ou après le 11 novembre 2011*), de renversements de situations, de bascule un peu à la manière de **l'effet papillon** dont le battement d'aile peut provoquer un basculement météorologique à l'autre bout de la planète.

Quoi que nous pensions, **nos choix socio-économiques et éthiques** s'inscrivent sur des faisceaux de lignes qui convergent à **notre insu** vers l'éclosion de faits historiques mineurs ou majeurs selon le point de vue que l'on se donne. Tous, autant que nous sommes, nous participons à la marche de l'histoire.

Pensons à tous ces combats menés par tant de personnes pour abolir l'esclavage, autoriser le vote des femmes, organiser l'enseignement obligatoire, instaurer la sécurité sociale, ouvrir les frontières en abattant le mur de Berlin, décider de créer un espace de paix et de bien-être en Europe, et marcher dans les rues de la planète au nom d'une autre mondialisation. Tous ces faits ont exigé une maturation pour s'insérer dans l'histoire humaine.

3. *Le choix d'un développement humain durable*

Le choix d'un développement humain durable constitue une option d'avenir qui doit trouver ses lignes d'horizons au sein **d'échanges multiples et interculturels**.

Aux citoyens responsables de gauche et de droite, du centre et d'ailleurs, de susciter et d'organiser des convergences négociées en vue de la réalisation du **Bien Commun**. En principe, nous sommes tous d'accord pour une justice sociale mais d'abord pour soi (monopole). Le grand progrès que constituent les mouvements altermondialistes est de se battre pour le **Bien Commun**. L'ennui, c'est que les armes de ce combat sont idéologiques et **tellement ancrées à gauche** qu'elles ne parviennent pas à se libérer d'un certain terrorisme intellectuel (idéologie) qui se découvre **incapable d'accoucher de lignes pratiques de convergence** (négociées) vers un développement humain durable.

Tout au contraire, les convergences se nourrissent de négociations de plusieurs forces (atomes crochus) qui décident d'une direction commune. Aussi, accuser les patrons ou les riches de tous les maux ou dénigrer les revendications sociales sont l'une et l'autre des attitudes idéologiques qui empêchent la **convergence**.

Dès lors, la bonne manière d'échapper aux fondamentalismes de droite ou de gauche est de se situer résolument dans la pratique (PRAXIS) de gestion qui doit pouvoir s'appuyer sur des piliers simples et incontournables. « L'Europe n'avance qu'avec des idées simples » affirmait Jean Monnet, l'un des pères de l'Europe. Cela peut devenir **du fondamentalisme de gauche** que de se battre pour une justice sociale visant à uniformiser le niveau de richesse (idéologie) ; mais de manière pratique, mettre en place un **Revenu de Base** est créateur d'un consensus car tout le monde est concerné.

Se battre pour moins de taxes peut relever **d'un fondamentalisme de droite**, mais vouloir instaurer une fiscalité pour tous, au niveau de la consommation est source de convergence vers plus de justice pour autant qu'on y adjoigne des mesures compensatoires garantissant un pouvoir d'achat.

Vouloir respecter le travail de tous en le libérant aussi bien des taxes que de l'assistanat de l'État est une pratique de gestion qui peut rencontrer aisément l'assentiment du plus grand nombre.

Par ailleurs, ne jurer que par la croissance ou la décroissance (non-croissance) ne résout pas les problèmes à long terme.

Mais converger vers un développement humain durable grâce au **Revenu de Base** et à **la détaxation du travail**, c'est garantir des espaces de liberté et de respect, autorisant l'initiative et la concurrence qui toutes deux sauvegardent le dynamisme socio-économique de notre société. Le développement humain durable ne peut être que le résultat d'une convergence de forces d'initiatives libérées, d'activités soucieuses de l'épanouissement humain et du respect de la planète.

Certaines inventions techniques ou financières font parfois espérer faussement en une reprise de la croissance. **Elles font partie du dynamisme évolutif de nos sociétés** mais leur vie éphémère ne laisse pas préjuger de leur solidité pour le long terme.

Rappelons le *rush* dans les années cinquante pour les appareils ménagers, l'audiovisuel en soixante, et aujourd'hui le GSM. Ces nouveautés génèrent des bénéfices énormes et peuvent contribuer au progrès. Mais fonder un avenir socio-économique durable sur ces bouffées commerciales est dangereux car elles ne visent pas toujours le **Bien Commun**.

Par contre, si une convergence, sans cesse renouvelée d'activités épanouissantes et respectueuses de l'environnement et de l'enveloppe culturelle de chacun, est maintenue grâce entre autres à une démocratie participative, **nos contemporains auront mieux en main les outils utiles pour garantir une croissance en vue du Bien Commun**.

Titre II

Application du modèle pour la Belgique

Chapitre I

La taxe sur la consommation et le Revenu de Base

Introduction

Rappelons ici l'analyse de Roland Duchâtelet et les fondements du modèle de Vivant-Europe :

- Actuellement, notre modèle socio-économique est bloqué et notre sécurité sociale risque la faillite. Le modèle actuel n'est plus adapté à notre époque et nous sommes en train de passer d'une société industrielle à une société de services.
- La lutte contre le chômage est vaine face à la diminution drastique des emplois remplacés de plus en plus par les robots et concurrencés par une main d'œuvre moins chère des pays émergents.
- Maintenir le modèle actuel, c'est préparer sa faillite.
- Sauver l'emploi et notre sécurité sociale reste le grand souci pour demain et exige dès lors **une réorganisation complète de notre société** du point de vue économique et social.

Les fondements du programme réorganisateur de Vivant-Europe peuvent se résumer ainsi :

- « Libérer le travail en le détaxant et financer notre sécurité sociale par une taxe sur la consommation, sans augmentation du coût de la vie, uniquement sur les produits finis qui, le plus souvent, sont fabriqués par la machine. »
- « Donner à chaque citoyen un Revenu de Base inconditionnel sans aucune justification de ressources. »

La taxe sur la consommation et le coût de la vie

Un État sans fiscalité est un État moribond. Il a toujours besoin d'argent pour mener à bien ses diverses politiques. Actuellement, ce sont les taxes sur le travail qui fournissent principalement l'argent nécessaire. En réalité, tous les consommateurs, riches et pauvres, **payent cette taxe sur le travail** car elle est répercutée sur le prix de revient et donc sur le prix des ventes. Et le financement des pensions dépend du travail. Il est donc logique que, dans ce cadre, il faille travailler plus longtemps pour garantir leur financement.

Pour sa part, Vivant-Europe propose de **détaxer le travail** et de financer l'État principalement par **une taxe sur la consommation**. Cette taxe n'augmentera pas le coût de la vie. En effet, si l'on taxe à 50 % un produit dont le prix de revient + le bénéfice est de 100 €, son prix de vente sera de 150 €. Si, par contre,

le prix de revient + le bénéfice de ce même produit n'est que de 65 €, parce que le travail est détaxé, son prix de vente, taxe comprise, sera de 98 €.

Cela montre à souhait que la taxe sur la consommation, dans ce modèle socio-économique, n'augmente pas le coût de la vie. Le tableau ci-dessous montre la modulation de cette taxe sur la consommation :

Taxe sur la consommation (%)

NOURRITURE	
ALIMENTATION	50 %
HORECA	20 %
<i>Sous-total : 38 %</i>	
DEPENDANCES	
ALCOOL	70 %
PRODUITS DE SANTE	50 %
SOINS DE SANTE	0 %
TABAC	70 %
<i>Sous-total : 37 %</i>	
ENVIRONNEMENT	
AMEUBLEMENT	50 %
APPAREILS	50 %
CHAUFFAGE (gaz-électricité)	70 %
DEPENSES VISITEURS	50 %
EAU	70 %
ELECTRICITE	70 %
ENTRETIEN HABITATION	0 %
HABILLEMENT	50 %
JOURNAUX, LIVRES	50 %
MATERIAUX CONSTR.	60 %
PERSONNEL DOMESTIQUE	0 %
SERVICES CONSTR.	0 %
SERVICES FINANCIERS	20 %
<i>Sous-total : 42 %</i>	
TRANSPORTS	
ACHAT VEHICULES	50 %
CARBURANT VEHICULE	70 %
ENTRETIEN VEHICULE	20 %
TELECOMMUNICATIONS	50 %
TRANSPORTS AERIENS	50 %
TRANSPORTS COM.	0 %
<i>Sous-total : 56 %</i>	

Total général : 42 %

Dans tous ces postes, ce sont les produits finis qui sont taxés ainsi que les services financiers. Les services de soins de santé, d'entretien des habitations, des services domestiques et des travaux dans la construction

sont taxés à 0 %. Voici, ci-dessous, deux applications de la **non taxation** des services.

A. Dans la construction d'une maison, ce qui coûte, c'est la main d'œuvre.

Dans ce nouveau système, **on détaxe le travail et les services** et on augmente les taxes sur les matériaux produits par la machine de telle manière que le coût global de la maison reste identique.

Respecter l'homme, pour Vivant-Europe, ce n'est plus taxer son travail, mais bien ce que produit la machine. **Ainsi, la machine libérera l'homme plutôt que de lui ravir son emploi.**

B. Pour une consultation chez un médecin généraliste, le coût actuel est de ~ 30 € et dans ce coût, le médecin y répercute ses taxes et frais d'ONSS.

Dans le nouveau système, le prix de la consultation ne sera plus que de ~10 €, ce qui constitue une économie pour le patient et pour la sécurité sociale.

1. Le mode de prélèvement de la taxe sur la consommation

L'objectif est de limiter les possibilités de fraude, en particulier les carrousels de TVA. Pour ce faire, Vivant-Europe propose **deux moyens** applicables dans tous les pays européens :

1. Celui qui consiste à limiter la possibilité pour une entreprise de récupérer la taxe sur la consommation.

Ainsi, tous les produits dont le coût est variable en fonction de la production est déductible au niveau de la taxe à la consommation car ils **ne sont pas consommés comme produits finis**.

Ainsi, la TVA (la TSC : progressivement la TVA sera supprimée et remplacée par la taxe sur la consommation) **est récupérable** sur les produit intermédiaires qui

participent à la production, la fabrication ou la transformation, telles que les matières premières ou intermédiaires comme les marchandises, le carburant des véhicules, les emballages, les frais d'entretien des véhicules et des machines, etc...

Par contre, la taxe sur la consommation (TVA) sur des achats d'investissement (**produits finis** non-dédiés à une fabrication ou à une transformation) tels que les bâtiments, les machines, les ordinateurs et le mobilier de bureau, chauffage, voitures, téléphone et équipements divers **n'est pas récupérable**.

2. Celui de limiter le nombre d'acteurs sur le marché qui assurent le prélèvement de la taxe sur la consommation

- **soit en prélevant à la sortie d'usine** comme le suggère Pierre Aunac, économiste français. (« *C'est tout l'intérêt d'un impôt sur la consommation conçu sous la forme d'une TVA sociale, versée directement par les entreprises aux organismes sociaux, comme le sont les cotisations* »).

- soit au niveau des grossistes. À titre d'exemple, il est évident qu'un grossiste en matière de chauffage doit être assujéti au système de récupération. Par contre, il n'y a pas d'intérêt à ce que les installateurs de chauffage le soient. En termes de contrôle, on pourrait alors concentrer les moyens sur un grossiste au lieu de disperser ces derniers sur les 50 chauffagistes que ce grossiste a comme client. Pratiquement, cela voudrait dire que la TSC ne serait pas récupérable par les installateurs.

Il en va de même pour les petits commerces, tel que librairies, fleuristes, cafés et restaurants.

Ainsi, le prélèvement de la taxe sur la consommation s'effectuera **à moindre coût et avec plus d'efficacité**, en des points limités de la chaîne de distribution et sera combinée à une traçabilité fiscale, sanitaire et environnementale à l'échelle européenne.

Chapitre 2

Le budget de l'État belge (2012)

Comparons le budget de l'État belge avant et après la mise en œuvre du modèle de Vivant-Europe
Montants en milliards d'EURO (GEUR : Giga EUR)

BUDGET DES INSTANCES PUBLIQUES									
	Dépenses (GEUR)					Recettes (GEUR)			
	ACTUEL		VIVANT			ACTUEL		VIVANT	
BUDGET TOTAL :		149,394		126,658			142,839		128,15
<u>Affaires Economiques</u>		7,182		2,10	<u>IMPÔTS</u>				
Emploi	4,34		0,35						
Classe Moyenne et Agro.	1,75		0,35		<u>Revenus</u>		99,061		29,316
Commerce et Industrie	1,092		1,4		Salar., Indép. et Pr.Lib.	36,85		18,816	
<u>Affaires Etrangères</u>		2,954		2,94	Sociétés	12,572		10,50	
Affaires	0,532		0,49		Cotisations sociales	49,63		0,00	
Union Européenne	1,54		1,54		<u>Consommation</u>		37,338		77,434
Aide au Développement	0,882		0,91		TVA / TSC	22,946		64,834	
<u>Affaires Sociales</u>		75,264		89,236	Enregistrement	2,842		0,00	
Pensions	26,60		0,00		Accises	7,77		10,50	
Soins de Santé	18,20		9,45		Douane	1,596		2,1	
Invalidité	0,462		0,462		Divers	2,184		0,00	
Chômage	6,482		0,00		<u>PRÉCOMPTES</u>		6,44		21,42
Interruption de Carrière	2,282		0,00		Patrimoine	6,44		7,00	
Allocations Familiales	5,95		0,00		Revenu de base / Soc.	-		10,92	
Autres (CPAS, etc,,)	15,288		2,80		Transactions	-		3,50	
Revenu de Base	0,00		76,524						
<u>Affaires Culturelles</u>		16,282		7,00					
Enseignement/Cult./Sports	16,282		7,00						
<u>Sécurité</u>		4,942	1,582	1,582					
Défense Nationale	3,85								
Police & gendarmerie	1,092								
<u>Justice</u>	1,54	1,54	1,05	1,05					
<u>Environnement</u>		8,75		2,45					
Espaces et Trafic	8,75		2,45						
<u>Direction Générale</u>	7,98	7,98	2,80	2,80					
<u>Charges d'Intérêts</u>	24,50	24,50	17,50	17,50					

D'une manière très approximative, le budget de l'État belge a été évalué afin d'avoir à disposition une échelle de valeur et un outil révélateur montrant la possibilité de financer le Revenu de Base.

Remarque :

Ce budget de l'État belge a été élaboré à partir des chiffres de la Banque nationale pour l'année 1998 et inscrit dans le programme de Vivant-Belgique en 2002.

Nous avons repris ce budget en l'augmentant de ~ 40% pour l'année 2012. À la lecture de ce budget, on peut constater que les postes « défense nationale » et « police et gendarmerie » coûtent « aujourd'hui » respectivement 2,75 milliards et 0,78 milliard ... **et 0 pour le budget élaboré par Vivant.**

Ce budget qui regroupe l'armée, la gendarmerie, la police (ce n'était pas encore regroupé en 2002), la protection civile et toutes les autres polices (maritime, chemin de fer, services secrets, espionnage) + douane, **partait du principe** que le rôle de l'armée avait fondamentalement changé (à cause du développement technologique et le développement des relations internationales) et qu'il fallait rationaliser/regrouper toutes les personnes travaillant dans le secteur public au niveau de la sécurité.

Chapitre 3

Le financement du revenu de base

Le taux du revenu de base en 2012

Pour la Belgique, nous fixons le Revenu de Base d'un adulte (entre 25 et 65 ans) à ~ 47 % du salaire minimum garanti. Le montant du Revenu de Base proposé pour les enfants (jusqu'à 18 ans) correspond à 25 % du Revenu de Base adulte, à 75 % de celui-ci pour les jeunes adultes (de 18 à 25 ans), et à 150 % pour les plus âgés.

R.B de 0 à 17 ans	25 % du R.B.	175 €
R.B de 17 à 24 ans	74 % du R.B.	518 €
R.B de 25 à 64 ans	100 % du R.B.	700 €
R.B après 65 ans	148 % du R.B.	1 036 €

Son financement

Ce dernier est calculé sur la base d'un budget de l'État belge. (Voir ci-dessus). Ce budget, peut constituer un modèle (paradigme) permettant d'appliquer ce financement aux autres pays de l'Union Européenne.

Le coût du revenu de base (2012) pour la Belgique est le suivant :

Belgique - Nombre d'habitants en 2012 : 11.035.948
 PNB 2012 : 312.575.000.000 €
 Salaire minimum garanti : 1.443 € (2012)
 Revenu de Base moyen mensuel : 577 € R. de Base
 moyen annuel : 577 x 12 = 6.924 €

Le taux du Revenu de Base de 577 € est un taux moyen et ne tient donc pas compte des différents taux liés à l'âge des citoyens.

Coût total : 6.924 € x 11.035.948 (hab.) =
 76.524.000.000 € soit, ~21,526 % du PNB
 (Voir le budget de l'État belge)

Dans le modèle de Vivant-Europe appliqué au budget de l'État belge, il ne faut plus financer les pensions*, le chômage, les interruptions de carrières, les alloca-

tions familiales. Ces financements étant assurés par le Revenu de Base.

Par ailleurs, vu la détaxation du travail et des services (main d'œuvre) que prévoit ce modèle socio-économique, les soins de santé passent de 18.200.000.000 € à 9.450.000.000 € **, le CPAS et autres interventions passent de 15.104.288.000 € à 2.800.000.000 €.

* Le financement des pensions repose actuellement sur l'accumulation d'un capital tandis que celui du Revenu de Base qui coïncide avec la pension, relève pour sa part, d'un partage en temps réel au niveau de toutes les générations, les plus jeunes ne devant pas payer pour les plus âgés par le biais des taxes sur le travail et des cotisations ou charges sociales. En effet, le Revenu de Base est principalement financé par la consommation de tous, y compris celle des non nationaux, des touristes, des travailleurs et de ceux qui ne travaillent pas, un peu comme le flux tendu dans une chaîne de montage où l'on acquiert en temps réel les pièces dont on a besoin. Il n'y a plus d'accumulation de richesses mais bien une répartition en temps réel selon les besoins. Ainsi, dans le modèle de Vivant-Europe, il n'est plus nécessaire d'allonger le temps de travail pour payer les pensions puisque dans ce cas, elles sont financées par la consommation de tous.

** Les salaires du personnel dans les soins de santé sont diminués à cause de la détaxation du travail et de la valeur du revenu de base qui est soustraite du salaire minimum.

Cependant, les « Affaires sociales » coûtent 75.264.000.000 € et passent à 89.236.000.000 € dans le modèle Vivant-Europe, ce qui veut dire qu'il faudrait dans ce cas de figure financer **un surplus** de 13.972.000.000 € par rapport au coût des affaires sociales dans le système actuel.

Comment financer ce surplus ?

A. Par une réduction des dépenses de l'État

En diminuant le budget de l'État grâce entre autres à la détaxation du travail et des services, ce qui fait passer le coût

- de l'Enseignement de 16.282.000 € à 7.000.000.000 € (gain : 6.983.718.000 €)	
- de la Sécurité de 3.530.000.000 € à 1.050.000.000 € (gain : 2.480.000.000 €)	
- de la Justice de 1.540.000.000 € à 1.050.000.000 €	(gain : 490.000.000 €)
- de l'Environnement de 8.750.000.000 € à 2.450.000.000 €	(gain : 6.300.000.000 €)
- de la Direction Générale de 7.980.000.000 € à 2.800.000.000 €	(gain : 5.180.000.000 €)
- des charges d'intérêts de 24.500.000.000 € à 17.500.000.000 €	(gain : 7.000.000.000 €)
Sous-total = 28.433.718.000 €.	

En simplifiant toute l'administration de l'État (gain : ~2.000.000.000 €)

Soit un GAIN TOTAL de : 28.433.718.000 € + 2.000.000.000 € = 30.433.718.000 €.

Cela suffit largement pour financer le surplus de 13.972.000.000 €.

B. Par l'augmentation du produit national brut

En effet, deux paramètres nouveaux entrent en ligne de compte à savoir :

- L'augmentation du pouvoir d'achat d'une manière stable grâce au Revenu de Base inconditionnel, ce qui augmentera la consommation, l'épargne, la confiance et donc la richesse.
- La détaxation du travail qui permet d'entreprendre avec moins de risques, ce qui crée de la richesse et de l'emploi. (cf. ci-dessous Statut des indépendants)

C. Par une participation au financement du Revenu de Base

Cette participation due par les entreprises industrielles et à certaines sociétés de services comme le secteur des banques et des assurances correspond à la valeur du Revenu de Base versé par l'État aux employés de ces entreprises. Cela revient à ce que ces entreprises paient elles-mêmes le Revenu de Base de leurs employés.

Les objectifs de cette participation financière sont de :

- compenser le manque à gagner de l'État sur les exportations (éviter que notre économie subsidie les exportations),
- compenser le faible taux de taxe sociale sur les services.

Plus d'un million trois cent mille travailleurs sont concernés par cette mesure.

Conclusion

Le Revenu de Base, au vu des dépenses actuelles (2012) de la Belgique est parfaitement finançable car cette instauration s'accompagnera d'une économie sur les dépenses de l'État et d'une croissance du PNB due à l'augmentation et à la stabilisation du pouvoir d'achat et à la liberté d'entreprendre retrouvée.

Chapitre 4

Statut des indépendants dans le système socio-économique de Vivant-Europe (pour la Belgique)

Aujourd'hui, l'indépendant moyen est traqué par des taxes et des impôts en tout genre. Les PME produisent au moins 60 % de la richesse marchande en Belgique et **elles se sentent mal reconnues par une administration tatillonne. Vivant-Europe** vise à plus de reconnaissance et à plus de simplicité, **au nom de la transparence et de l'efficacité.**

Dans son programme, Vivant-Europe indique des voies d'avenir **plus simples et plus sécurisantes**, pour celui ou celle qui veut entreprendre, ainsi que pour le demandeur d'emploi. Actuellement, l'indépendant est coincé dans un **carcan de réglementations multiples** qui le place dans un sentiment **d'insécurité constante** et l'empêche d'engager du personnel.

Voyons plutôt :

- Dès qu'il prend son registre de commerce, l'indépendant doit payer l'ONSS, (*Sécurité sociale*) alors qu'il n'a encore rien gagné.
- Dès qu'il crée son entreprise, il entre dans le système administratif de la TVA, au point de devoir avancer à l'État des sommes qu'il n'a pas encore gagnées. Pour répondre à cette contrainte, il doit parfois emprunter...
- Dès qu'il devient indépendant, le commerçant, l'artisan, le patron d'une PME, doit se munir d'une **ingénierie fiscale** lui permettant de s'y retrouver dans le dédale **des lois et des réglementations.**

- Et si cet indépendant veut engager du personnel à temps plein ou partiel, il est contraint d'assumer un **travail administratif** et une **charge salariale** dont plus de la moitié est consacrée au coût social.

En bref, l'indépendant, pour l'État, est prié d'avoir les **reins solides et des revenus plantureux.** À cela s'ajoute toutes les taxes sur les outils, les enseignes, les balances et frigos etc. L'indépendant est donc dépendant de toutes ces contraintes **qui le mettent dans une situation anormale et risquée.**

Dans le modèle de Vivant-Europe tout indépendant ainsi que toute personne exerçant une profession libérale, devra créer une société dont il sera salarié.

Cette mise en société a pour objectif d'assurer un meilleur contrôle de l'impôt, mais n'implique pas pour autant des mises de fonds excessives.

Il n'y aura donc plus d'indépendants au sens classique du terme, puisque tout le monde est salarié d'une société.

La taxe sur les sociétés (y compris indépendants et professions libérales) est de 15 % sur les bénéfices au lieu de 33 à plus de 40 % actuellement. La fiscalité est donc plus simple et plus claire, étant donné le taux unique et l'informatisation de la comptabilité (en temps réel).

Selon une enquête, des taxes moins élevées sur les bénéficiaires des sociétés diminueraient les manœuvres d'évitement de l'impôt (ingénierie fiscale).

Avantages de ce modèle

Les indépendants pourront engager du personnel **sans prendre de risques démesurés**. Ils pourront, soit avoir plus de temps libre pour eux-mêmes et leur famille, soit développer leur activité, car les risques encourus seront nettement moins grands qu'aujourd'hui. Actuellement, le coût du travail est tel que beaucoup d'opportunités ne peuvent être saisies. Si ce coût diminue, comme Vivant-Europe le propose, ce frein au développement disparaît.

Avec ce modèle socio-économique, **l'impôt est proportionnel au résultat d'exploitation** (15 %), alors qu'aujourd'hui, l'impôt est proportionnel aux moyens humains mis en œuvre pour réaliser le travail.

Ce système réduit les risques encourus par une petite entreprise en diminuant les frais fixes et offre ainsi plus de sécurité aux aspirants entrepreneurs. En effet, si leur initiative ne remporte pas le succès escompté, ils conservent toujours le Revenu de Base et la liberté de travailler pour d'autres...

Dans ce modèle, la réduction du coût du travail (détaxation du travail) est compensée par l'introduction d'une **taxe sociale à la consommation (TSC)**. Ainsi, **une comptabilité sur ordinateur**, qui restitue à tout moment le dernier état comptable, devient **une obligation**.

Vivant-Europe veut réduire les impôts, mais désire que chacun paie à l'État ce qui lui est dû. **Pour lui, un impôt facilement « fraudable » est un impôt injuste** et pour éviter cela, tous les indépendants et les professions libérales se mettront en société et utiliseront un **Compte Fiscal Société (CFS)**.

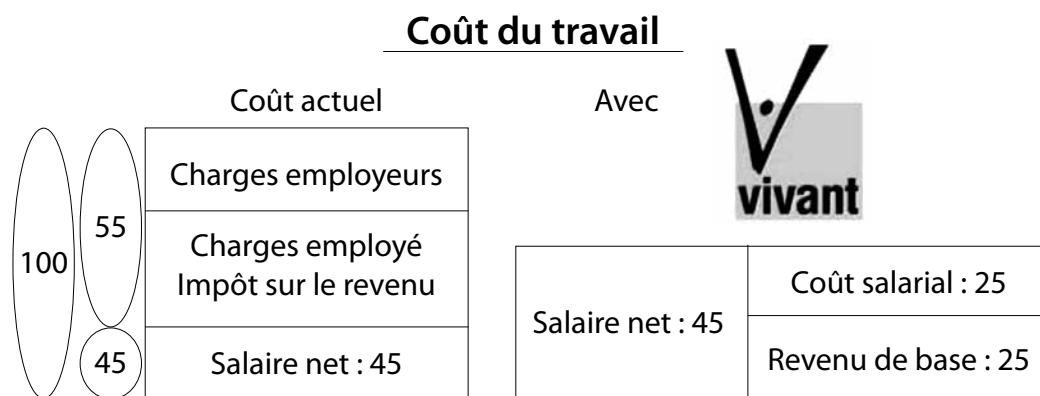
Conclusion

L'indépendant, dans ce modèle deviendra un homme **moins dépendant** car :

- **Il sera libéré** de toutes les charges sociales et des taxes sur les outils de travail et sera imposé au taux de 15 % sur les bénéfices de sa société.
- **Il sera débarrassé** des lourdeurs administratives.
- **Il retrouvera ainsi** une plus grande marge de manœuvre pour embaucher du personnel, car le coût du travail sera **à diviser par deux ou trois**, selon les cas, et le statut de chômeur avec toutes ses réglementations d'embauche sera supprimé.

Chapitre 5 L'impact de ce modèle sur la vie quotidienne

Taux du revenu de base : de 0 à 17 ans : 175 € de 17 à 24 ans : 518 €
 (Belgique 2012) de 25 à 64 ans : 700 € à partir de 65 ans : 1.036 €



Plusieurs cas de figure :

Un ménage sans enfant

Revenu de base : $700 + 700 = 1.400 \text{ €}$

À cette somme peut s'ajouter le revenu de chacun des deux époux provenant d'un travail plus facile à trouver

puisqu'il est détaxé et **coûte 3 à 4 fois moins cher** à l'employeur. (Voir le schéma ci-dessus)

Chaque membre de ce ménage sera non-imposable jusqu'à concurrence de 1.500 € (Revenu de Base compris) et la tranche individuelle qui dépasse 1.500 € sera taxée à 50 %.

Cela signifie que jusqu'à hauteur de 3 000 €, ce couple ne sera pas taxé sur ses revenus.

Remarque : On peut constater dans ce cas de figure (un couple) que le modèle de Vivant-Europe **soutient le pouvoir d'achat** par le Revenu de Base **et** par la non-imposition individuelle allant jusqu'à 1.500 € par mois

Un couple avec deux enfants (12 et 16 ans)

$700 + 700 + 175 + 175 = 1.700$ € de Revenu de Base pour la famille.

Les revenus des enfants ne sont jamais imposés sauf s'ils sont complétés par un travail d'étudiant, dépassant 1.500 € par mois, soit : 18.000 € par an.

Un couple avec 2 enfants (14 et 18 ans)

$700 + 700 + 150 + 518 = 2.068$ € de Revenu de Base pour la famille

Un couple avec 4 enfants (8,12, 19 et 22 ans)

$700 + 700 + 150 + 150 + 518 + 518 = 2.736$ € de Revenu de Base pour la famille

Une personne seule

À première vue, ce cas d'espèce semble constituer **une faille** dans le modèle de Vivant-Europe car comment vivre avec 700 € par mois !

D'une manière générale, le modèle de Vivant-Europe **favorisera la vie en commun** de beaucoup de citoyens qui aujourd'hui habitent en des lieux différents (fictifs ?) pour échapper au cumul des revenus.

Par ailleurs, deux situations sont à envisager :

- La personne seule pourra faire appel au CPAS qui, selon le programme de Vivant-Europe se chargera d'aider cette personne (en argent ou en nature) à vivre **au-dessus** du seuil de pauvreté.
- La personne seule et handicapée. Elle sera aidée financièrement par un revenu supplémentaire versé par l'État.

Une personne pensionnée

Dans le modèle de Vivant-Europe, la personne pensionnée reçoit un Revenu de Base de 1 036 € (en Belgique 2012) à partir de 65 ans et pourra en toute liberté exercer un travail rémunéré. Par ailleurs, cette personne aura derrière elle (en principe) une vie où son pouvoir d'achat aura été plus régulier, ce qui lui permettra de souscrire une assurance complémentaire.

Pratiquement, le système de Vivant-Europe pour les pensions ne sera donc pas d'application immédiatement, mais passera par une longue phase de transition d'environ 36 ans.

Incidences de l'impôt sur les personnes physiques en Belgique

Dans ce système, il faut gagner 60 600 € par mois pour être taxé effectivement à 50 %.

Revenu de Base	Autres revenus	Total	Revenus imposables 50 %	Impôt	Revenus nets	% d'imposition
700	800	1500	0	0	1500	0
700	1300	2000	500	250	1750	12,50%
700	1800	2500	1000	500	2000	20%
700	2300	3000	1500	750	2250	25%
700	2800	3500	2000	1000	2500	28,60%
700	3300	4000	2500	1250	2750	31,30%
700	3800	4500	3000	1500	3000	33,50%
700	4300	5000	3500	1750	3250	35%
700	4900	5600	4100	2050	3550	36,59%
700	5400	6100	4600	2300	3800	37,70%
700	5900	6600	5100	2550	4050	38,80%
700	7400	8100	6600	3300	4800	40,80%
700	7900	8600	7100	3550	5050	41,30%

Revenu de Base	Autres revenus	Total	Revenus imposables 50 %	Impôt	Revenus nets	% d'imposition
700	8400	9100	7600	3800	5300	41,76%
700	8900	9600	8100	4050	5550	42,19%
700	9400	10100	8600	4300	5800	42,58%
700	9900	10600	9100	4550	6050	42,93%
700	10400	11100	9600	4800	6300	43,25%
700	10800	11600	10100	5050	6550	43,54%
700	11400	12100	10600	5300	6800	43,80%
700	11900	12600	11100	5550	7050	44,05%
700	14900	15600	14100	7050	8550	45,20%
700	19900	20600	19100	9550	11050	46,36%
700	39900	40600	39100	19550	21050	48,16%
700	59900	60600	59100	29550	31050	49,16%

Récolter l'impôt de cette façon rapportera mathématiquement plus à l'État par rapport à aujourd'hui. Par ailleurs, toute la législation fiscale pourrait être revue afin de la rendre plus simple et plus transparente au niveau européen.

Conclusion

Nous avons montré que le programme de Vivant-Europe, par son Revenu de Base, **soutient** les revenus et **limite** l'érosion du pouvoir d'achat.

En effet, au niveau macroéconomique, le financement de ce dernier pour la seule Belgique s'élèverait à 75,524 milliards par an d'EUROS. Ces milliards seront injectés dans la consommation et donc dans l'économie réelle au lieu de partir dans la spéculation **qui est source d'inflation** et donc de baisse du pouvoir d'achat. Si le pouvoir d'achat baisse, on peut légèrement augmenter le Revenu de Base et, en cas de "surchauffe" de l'économie (plus de demande que d'offre), on peut le réduire. Il faut donc idéalement instaurer un Revenu de Base qui permet une certaine variation pour contrecarrer les cycles économiques et favoriser ainsi une stabilité.

En bref, la mise en œuvre légale du Revenu de Base peut stabiliser l'économie réelle et renforcer le social en subsidiant l'individu. Une telle gestion réaliste et efficace de la société pourra protéger les êtres humains contre les soubresauts de la vie et permettre, à tout un chacun, de prendre en main son destin.

Aussi, légaliser le pouvoir d'achat minimum est une manière de subsidier autrement l'emploi et le marché car elle est un rempart contre toute cannibalisation des plus démunis par les riches.

Subsidier l'individu ne fait que répondre aux souhaits de l'Article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme :

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

Subsidier l'individu dans le cadre d'une efficacité économique, c'est en réalité renforcer la liberté, l'égalité et la solidarité fraternelle.

Subsidier et aider l'individu d'une manière inconditionnelle devrait être la ligne de force d'une action socio-économique dans le cadre d'une mondialisation plus humaine.

TITRE III

Application pour l'Europe et pour le monde

Chapitre 1

Une réglementation européenne pour l'obtention du Revenu de base

Ce Titre ne reprend pas toutes les dispositions proposées par Vivant pour l'Europe, et en particulier pour la France, car certaines sont sensiblement différentes de celles retenues par l'Aire. En revanche, nous avons maintenu les dispositions qui pourraient être adaptées.

L'octroi du Revenu de Base doit être obtenu à partir d'une réglementation simple qui relève de **l'éthique, du juridique et de l'économique** :

- de **l'éthique** car le Revenu de Base est un droit inconditionnel parce qu'on existe ;
- du **juridique** car le Revenu de Base doit s'inscrire dans un champ juridique où interviennent les notions de résidence et de nationalité ;
- de **l'économique** car le niveau du Revenu de Base est lié au produit intérieur brut de chacun des pays européens.

Aussi, Vivant-Europe propose ce qui suit, conscient que cela doit être encore affiné sans tomber dans des complications inutiles :

a) Le citoyen ou le résident européen touche le Revenu de Base du pays **où il est domicilié et où il réside**.

b) S'il réside dans un autre pays **sans y être domicilié**, il n'a pas droit au Revenu de Base de ce pays, sauf s'il y exerce **un travail salarié**, qui apporte donc de la richesse à ce pays.

c) Si le citoyen acquiert **la nationalité** d'un pays de l'Europe, il aura droit au Revenu de Base de ce pays **s'il y est domicilié** et y réside.

Cet octroi par la **nationalité** ne relève plus de l'économique mais de l'éthique car la personne nationalisée fait juridiquement partie de la communauté nationale et est présumée y apporter sa part d'engagement ... et cela, à long terme.

d) Si un citoyen possède la nationalité d'un pays européen et **est domicilié** dans un autre pays, il aura droit au Revenu de Base du pays où il est domicilié et où il réside, **qu'il travaille ou ne travaille pas. (Domiciliation et résidence.)**

Ce revenu correspond au niveau économique de ce pays et est financé par la consommation de ce citoyen.

Cette réglementation décharge le pays d'origine du citoyen d'un financement dont il ne possède pas les clés et rappelle que le Revenu de Base reste une base

pour une consommation liée au pouvoir d'achat dans ce pays.

En réalité, cette localisation économique du Revenu de Base a l'avantage de tenir compte de la richesse réelle (et non spéculée) de chaque pays. Nous sommes loin du schéma économique où le pensionné belge touche sa pension alors qu'il habite définitivement dans un autre pays. Dans le nouveau système tel que proposé, **c'est le lieu de la résidence et de domiciliation qui est déterminant**. Par ailleurs, le droit au Revenu de Base ne s'applique pas aux émigrés sans travail.

Dans ce cas d'espèce doivent s'appliquer d'autres mesures spécifiques et non-inconditionnelles, mesures existant déjà aujourd'hui. Dans ce contexte, un émigré a intérêt à se faire connaître de l'État par le biais d'un travail officiel car à ce moment, il reçoit, comme complément à son salaire, le Revenu de Base.

Les revenus de ce travail doivent correspondre à la valeur du salaire minimum garanti. Quant au travail partiel, il fera l'objet d'une réglementation spécifique.

En pratique

Un patron peut très bien vouloir engager des clandestins au noir afin d'éviter l'impôt, mais il se trouvera face à des personnes qui, si elles sortent de la clandestinité, ont droit à un Revenu de Base en complément de leur salaire minimum obligatoire.

Domiciliation et résidence

Juridiquement, l'octroi du Revenu de Base est lié

- à la nationalité si on n'a pas de travail ;
- à la résidence principale où l'on consomme.

Cette résidence est :

- le lieu où le citoyen se rend après ses occupations professionnelles,
- le lieu de fréquentation scolaire de ses enfants,
- le lieu de la consommation énergétique et des frais de téléphone,
- le séjour habituel du conjoint ou des autres membres de la famille.

Chapitre 2

Le Revenu de Base dans le monde

Mais l'octroi du Revenu de Base est lié non seulement à la résidence mais à la domiciliation de cette dernière. En fait, la domiciliation et la résidence principale doivent coïncider, libéré au citoyen d'y adjoindre une ou des domiciliations bancaires, fiscales ou commerciales etc.

Préambule

On peut envisager la possibilité d'une ouverture du modèle de Vivant-Europe à **une dimension mondiale**. Ainsi, les subventions, dons et coopérations diverses accordées aux pays en voie de développement seraient convertis en Revenus de Base inconditionnels.

Cette forme de coopération ne se limite pas à une assistance toujours à renouveler, mais elle vise à amorcer chez les bénéficiaires une dynamique économique et sociale qui garantit une prospérité et une paix durables pour ces pays dont les citoyens ne seront plus contraints de recourir, pour survivre, à l'expatriation ou à la violence.

Le revenu de base dans le Tiers Monde

Vivant-Europe est d'avis que l'instauration d'un revenu de base dans les pays du Tiers Monde peut être la meilleure façon de dépenser le budget consacré à la coopération au développement. Il est possible de donner un revenu de base de 10 € x 12 = 120 € l'an à chaque Nicaraguayen avec seulement -0.2244575 % du PNB de Belgique.

Au Nicaragua, pays qui compte environ 5.846.651 habitants, (en 2014) ces 10 € sont l'équivalent de 62,50 € mensuel en Belgique car les produits de base sont moins chers dans ce pays. Grâce au revenu de base, on crée un marché local, puisque le pouvoir d'achat est augmenté. Ce dispositif procure aux individus une plus grande autonomie et un espace pour leurs propres initiatives.

On peut aussi envisager que les produits industriels importés dans ces pays **soient fortement taxés** car ils sont, la plupart du temps, achetés par des personnes aisées.

Cela permettrait de financer, en partie, le Revenu de Base de toute la population.

Le revenu de base au Brésil (Instauré en janvier 2006)

À Sao Paulo (11 895 893 habitants), Martha Suplicy, maire de cette ville depuis janvier 2000, a instauré le Revenu de Base pour les petits salaires et les personnes sans revenu.

Son ex-mari, Eduardo Matarazzo Suplicy, sénateur fédéral de l'État de Sao Paulo pour le parti travailliste, fait le projet d'instaurer un Revenu de Base inconditionnel pour tous les brésiliens dès 2005.

Ce dernier a déclaré : « *Le Revenu de Base est une arme efficace contre la non-liberté économique qui pousse les gens à accepter des conditions de travail mi-esclavagistes ou qui les oblige à aller chercher un revenu dans des régions inamicales. C'est un moyen efficace dans la lutte contre le crime organisé (commerce illégal des drogues, traite des hommes) et qui brise le cercle vicieux de la pauvreté et de l'analphabétisme.* »

La loi 10 835, approuvée sous le gouvernement [Lula](#) du Brésil, prévoit d'étendre progressivement l'application du [programme Bolsa Familia](#) (créé en 2003) jusqu'à instauration complète d'une allocation universelle. En février 2008, près d'un tiers de la population brésilienne bénéficiait de ce programme, soit ~ 68.572 296 hab. en 2012

L'expérience de Namibie

Le versement d'un Revenu de Base à tous les habitants, équivalent à 10 euros par mois (100 dollars namibiens) a été expérimenté pendant deux ans (2008-2009) dans un village de Namibie. Ces 100 dollars couvrent 1/3 du minimum vital.

Le village d'Ortjiveru-Omitara (*1000 habitants*) est entouré de grandes exploitations tenues par des fermiers blancs retranchés derrière leurs barbelés électrifiés. Avant cette expérience du Revenu de Base, deux tiers des villageois étaient au chômage, la sous-alimentation touchait presque un enfant sur deux. Quant à la population adulte, elle n'était pas épargnée par le SIDA et l'alcoolisme.

Deux ans après l'instauration du Revenu de Base, la criminalité de subsistance (vol de bois de chauffage et braconnage) a disparu. La plupart des enfants sont scolarisés et la sous-alimentation n'est plus qu'un mauvais souvenir. Un peu partout, les tôles ondulées en acier galvanisé ont remplacé les bâches en plastique qui coiffaient les maisons.

Des commerces se sont créés... Une petite révolution !

Chapitre 3

Mode d'emploi pour une mondialisation plus humaine

Le tableau ci-dessous indique d'une manière lapidaire **les valeurs** à respecter et **les mesures** à prendre pour atteindre l'objectif d'une mondialisation plus humaine.

La liberté d'entreprendre et la sauvegarde du pouvoir d'achat participent grandement à la mise en place d'un tel projet.

Gageons que notre avenir en soi porteur.

Libre d'entreprendre	Redistribution des richesses	Revenu de base pour tous
Microcrédit	Mondialisation et développement de chaque région	Libre échange dans la réciprocité et respect de l'environnement
Taxe Tobin		
EDUCATION	RECHERCHE	Développement d'une consommation des besoins réels
Non au Profit pour le profit	Une économie qui répond aux besoins de base et qui profite à tous	
Priorité aux commerces locaux		Pouvoir d'achat renforcé

Lignes d'horizons pour nos sociétés

Donnons-nous les moyens d'assurer une « Corne d'Abondance » affective, sociologique et économique aux humains vivants sur cette planète.

Conclusion générale

Par ce document, Vivant-Europe veut informer les parlementaires européens et les membres de la Commission européenne de l'urgence d'une Europe fiscale et sociale.

Après avoir réorganisé le territoire européen d'après-guerre par une Union économique et monétaire, l'Europe est devenue un havre de paix où il fait bon vivre pour autant que la pauvreté ne gangrène pas ses membres et ne mette pas en danger son avenir. Vu la mondialisation, l'Europe est tenue de se réorganiser du point de vue fiscal et social afin de libérer de nouvelles énergies porteuses d'avenir. Le temps presse car aujourd'hui, les tranches d'histoire se bousculent et deviennent source d'inquiétudes.

Aussi, Vivant-Europe, en toute modestie, se veut novateur et propose **une alternative organisationnelle** susceptible de donner à l'Union une stabilité à

long terme et une place de choix au sein de la mondialisation. Cette alternative vise à mettre en place un projet **d'avenir robuste et non-suspecté d'utopie**.

Toutefois, il faut savoir que le paradoxe du meilleur et du pire nous menace sans cesse et qu'il nous faudra mettre en place au niveau européen **des instances de convergences efficaces et des lieux de décisions rapides** pour faire face à ce paradoxe, car dans des situations concrètes, nous ne pouvons pas appréhender tous les paramètres, à cause de leur complexité.

L'homme espère quand il croit qu'il peut, et par son programme, Vivant-Europe veut libérer les initiatives afin de permettre à tout un chacun d'être l'acteur de sa propre vie et d'avoir à sa disposition, les outils, intellectuels, moraux et techniques pour ajuster sans cesse l'organisation de la société en vue du **Bien Commun**.

Nouvelles de l'Association

- Suite au décès de Yoland Bresson une assemblée générale extraordinaire a été convoquée le 10 décembre 2014.
- Six administrateurs ont été élus pour une durée de quatre ans, conformément aux statuts.
- Le nouveau bureau est ainsi composé :

Renouvellement du mandat des administrateurs et élection du Bureau.

- Président Marc de Basquiat
- Vice Président Jacques Berthillier
- Secrétaire Général Guy Valette
- Trésorier Isabelle Rognon
- Pierre Lavagne
- Chargée de la communication Christine Bernard

Restructuration du site de l'Aire

- Profondément rénové il est beaucoup plus convivial et déjà plus complet.

Vous y trouverez, en 1^{re} page, le programme de nos réunions et le nom des personnalités invitées.

Il sera progressivement enrichi.

Changement du montant des cotisations

Dans le but de faciliter les adhésions le montant des cotisations devient :

- Cotisation de base : 30 euros
- Cotisation de soutien : 60 euros
- Cotisation réduite : 15 euros (chômeurs et étudiants)

Prochaines réunions de l'Aire en 2015 (1^{er} semestre)

Lycée Louis Le Grand, 123 rue St Jacques, salle M 172 ou petit parloir.

Nouvel horaire : **19 h -21 h**

les mercredis 11 mars, 8 avril, 20 mai et 10 juin